

Comment appliquer le chapitre général 2.5.12 si la quantité d'eau dans mon échantillon est inférieure à 2,5 mg ?



Vous êtes ici:

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [PHARMACOPÉE EUROPÉENNE ET HARMONISATION INTERNATIONALE](#) / [Chapitres généraux et monographies](#) / [EAU – PERTE À LA DESSICCATION – SOLVANTS RÉSIDUELS](#) / Comment appliquer le chapitre général 2.5.12 si la quantité d'eau dans mon échantillon est inférieure à 2,5 mg ?

Réponse:

La limite de 2,5 mg mentionnée dans le chapitre général 2.5.12, dans la section « Aptitude à l'emploi », concerne uniquement l'applicabilité de la procédure proposée dans cette section pour vérifier le système solvant/réactif. Pour effectuer cette vérification, si votre échantillon contient moins de 2,5 mg d'eau, vous pouvez ajouter une quantité connue d'eau de façon à porter la teneur initiale en eau à une valeur comprise dans l'intervalle spécifié.